

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 14/04/2023

ID : 037-200043065-20230406-2023_04_17-DE



Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 31 mars 2023

Date d'affichage :

Le 31 mars 2023

Nombre de conseillers Communautaires :

En exercice : 30

Présents : 17

Votants : 23

Votes exprimés :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le jeudi six avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Josette GUERLAIS, Monsieur Alexis LAMOUREUX, Madame Johanim LANDREAU, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Cyrille MARTIN, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Christine FAUQUET (jusqu'au point VIII) et Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Monsieur Atman BOUCHEKIOUA à Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Françoise THOMERE à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Bernard PEGEOT à Monsieur Alexis LAMOUREUX, Madame Sylvie LADRANGE à Madame Josette GUERLAIS, Madame Blandine BENOIST à Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Madame Christine FAUQUET à Monsieur Philippe DENIAU (à partir du point IX).

Excusé(s) : Madame Régine MALASSIGNE, Monsieur Marc LEONARD (pouvoir à Madame Régine MALASSIGNE), Monsieur Denis CHARBONNIER, Madame Brigitte DEBRINCAT, Monsieur Pascal GASNIER, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Gérard LELEU.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe DENIAU.

Délibération n° 2023 - 04 - 17

Finances

Ajustement des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP-CP) et des Autorisations d'Engagement et Crédits de Paiement (AE-CP) Budget principal et Budget annexe zones d'activités

Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la première année puis reporter le solde d'une année sur l'autre.

La procédure des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière de la collectivité à moyen terme.

La même procédure existe pour les dotations affectées aux dépenses de fonctionnement sous forme d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement. Pour le BAZA, les dépenses d'aménagement sont gérées en AE/CP puisque gérées sur la section de fonctionnement en comptabilité de stock.

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme/autorisation d'engagement et crédits de paiement ;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme/autorisation d'engagement et crédits de paiement ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 29 mars 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 30 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De modifier** notamment pour l'année 2023 et 2024 sur le budget principal, les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour les opérations patrimoine communautaire Saint-Maurice, centre aquatique, pôle culturel, multi-accueil « les Bouts d'choux », et aménagement de la cité scolaire conformément aux tableaux ci-dessous,
- **De modifier** notamment pour l'année 2023 sur le budget annexe zones d'activités, les autorisations d'engagement et crédits de paiement (AE/CP) pour l'aménagement de la Boitardière Ouest et Est, conformément aux tableaux ci-dessous,
- **D'ouvrir** pour 2023, sur le budget principal, les autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) pour la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), pour la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), ainsi que pour le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI), conformément au tableau ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
 Reçu en préfecture le 13/04/2023
 Publié le 14/04/2023
 ID : 037-200043065-20230406-2023_04_17-DE



AP/CP BUDGET PRINCIPAL :

RLPI :							CP 2023	CP 2024	TOTAL AP	TOTAL OPERATION
							50 000,00 €	30 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
RÉVISION DU SPR / PSMV :							CP 2023	CP 2024	TOTAL AP	TOTAL OPERATION
							200 000,00 €	150 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €
RÉVISION DU PLUI :							CP 2023	CP 2024	TOTAL AP	TOTAL OPERATION
							50 000,00 €	30 500,00 €	80 500,00 €	80 500,00 €
AMÉNAGEMENT CITÉ SCOLAIRE :						CP 2022	CP 2023	CP 2024	TOTAL AP	TOTAL OPERATION
						- €	915 000,00 €	285 000,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €
MULTI ACCUEIL BOUTS D'CHOUX :			CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		TOTAL AP	TOTAL OPERATION	
			2 433,12 €	22 320,96 €	9 788,52 €	957 392,11 €		991 934,71 €	991 934,71 €	
POLE CULTUREL :	réalisé 2018 pour mémoire	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		TOTAL AP	TOTAL OPERATION	
	21 110,49 €	83 746,60 €	80 436,56 €	1 007 141,76 €	1 709 874,75 €	148 416,33 €		3 029 616,00 €	3 050 726,49 €	
PISCINE :	réalisé 2018 pour mémoire	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		TOTAL AP	TOTAL OPERATION	
	488 162,76 €	150 207,85 €	1 524 891,91 €	3 802 195,89 €	1 960 177,48 €	1 466 860,48 €		8 904 333,61 €	9 392 496,37 €	
PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE SAINT-MAURICE :	réalisé 2018 pour mémoire	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		TOTAL AP	TOTAL OPERATION	
	16 457,80 €	46 977,89 €	40 293,88 €	65 112,95 €	1 054 105,26 €	1 186 425,80 €		2 392 915,78 €	2 409 373,58 €	
TOTAL GÉNÉRAL :	525 731,05 €	280 932,34 €	1 648 055,47 €	4 896 771,56 €	4 733 946,01 €	4 974 094,72 €	495 500,00 €	17 029 300,10 €	17 555 031,15 €	

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
 Reçu en préfecture le 13/04/2023
 Publié le 14/04/2023
 ID : 037-200043065-20230406-2023_04_17-DE



AE/CP BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS :

BOITARDIERE OUEST :	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL AE
Avenant Eiffage	40 000,00 €	- €	- €			40 000,00 €
Diagnostic archéologique phase 2		- €		- €		- €
Fouilles archéologiques	957 000,00 €	315 000,00 €	221 000,00 €	18 355,00 €	18 355,00 €	1 529 710,00 €
Travaux d'aménagement	130 000,00 €	1 613 300,00 €	400 700,00 €	16 146,00 €	29 733,00 €	2 189 879,00 €
Maîtrise d'œuvre				6 963,00 €	358,00 €	7 321,00 €
TOTAUX	1 127 000,00 €	1 928 300,00 €	621 700,00 €	41 464,00 €	48 446,00 €	3 766 910,00 €
BOITARDIERE EST :	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP2022	CP 2023	TOTAL AE
Travaux d'aménagement (rue Château eau)	- €	371 000,00 €	150 000,00 €	3 554,00 €	- €	524 554,00 €
SPS		7 000,00 €		- €		7 000,00 €
Etude de sol	5 000,00 €			- €		5 000,00 €
Travaux d'aménagement (chemin du Roi)				486 446,00 €	202 596,00 €	689 042,00 €
Etude Moe				- €	154 100,00 €	154 100,00 €
Etudes complémentaires, SPS				- €	15 700,00 €	15 700,00 €
TOTAUX	5 000,00 €	378 000,00 €	150 000,00 €	490 000,00 €	372 396,00 €	1 395 396,00 €
TOTAL GÉNÉRAL :	1 132 000,00 €	2 306 300,00 €	771 700,00 €	531 464,00 €	420 842,00 €	5 162 306,00 €

Le Président,

Thierry BOUTARD

